



Peuples Solidaires Jura,  
Peuples Solidaires Doubs > Jai Jagat > Jai Jagat 2022 : Sur les pas de  
Pasteur > **Pour vous inscrire à la marche « Sur les pas de...**

## Pour vous inscrire à la marche « Sur les pas de...

lundi 31 janvier 2022, par [Peuples Solidaires Doubs](#), [Peuples Solidaires Jura](#)

**Pour vous inscrire à la marche « Sur les pas de Pasteur » – Jai Jagat 2022, remplissez ce formulaire, ou imprimez le [bulletin d'inscription](#) et renvoyez-le nous par la poste.**

Nom (obligatoire)

Prénom

Courriel (obligatoire)

Saisir une adresse email au format vous@fournisseur.fr

Téléphone

Code postal

Ville

Je participerai à  
mercredi 20 juillet

- Accueil à la gare de Dôle
- Soirée conviviale d'interconnaissance avec « Loulou »
- Hébergement

jeudi 21 juillet

- matin : Dôle - La Vieille Loye (14 km)
- Visite des Baraques du quatorze (Forêt de Chaux)
- après-midi : étape La Vieille Loye - Ounans (7 km)
- soir : conférence-débat avec Alain Goy : la préservation de la Forêt (ODD 15 : Vie terrestre)
- Hébergement

vendredi 22 juillet

- matin : étape Ounans -- Saint-Cyr-Montmalin (6 km)
- après-midi : étape Saint-Cyr-Montmalin -- Arbois (7 km)
- Visite de la maison de Pasteur
- soir : La fresque du climat
- Hébergement

samedi 23 juillet

- étape d'Arbois à Villers-Farlay (15 km)
- étape de Villers-Farlay à Arc-et-Senans; arrivée à la Saline Royale (7 km)
- Visite de la Saline, le deuxième demi-cercle des jardins, exposition du peintre Charles Belle
- Dîner à la Saline
- 22 h : Lux Salina
- Hébergement

Hébergement

J'ai du matériel pour faire dormir

Je peux fournir des tentes :

Nombre de places dans chaque tente

J'ai besoin de

- Je souhaite un hébergement pour les dates cochées

## Renseignements

Je souhaite un complément d'information par téléphone

Un mot de plus ?

## **Enregistrement et participation aux frais**

- L'enregistrement se fait par courrier, mail ou en ligne. L'inscription est valide à partir du moment où le paiement d'un acompte/adhésion de 30 € par personne (10 € pour les non-imposables) est effectué. L'adhésion inclut les frais d'assurance.
- Les mineurs seront accompagnés d'une personne adulte responsable, une au moins par cinq jeunes.
- Une contribution aux frais sera demandée sur la base du nombre de repas et de l'hébergement.
- Cette contribution couvre les frais d'organisation, de logistique, du transport des bagages, de nourriture, du logement.
- Lorsqu'une personne se désinscrit ou ne se présente pas, l'acompte ne sera pas remboursé.

Valider